



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 mars 2018 à 20 h à la Jonction au 65, rue Boardman à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 4, montée des Bouleaux (lot 3 131 783)

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un bâtiment résidentiel existant situé dans la zone habitation H-214 et vise à :

- Rendre conforme l'implantation du bâtiment principal à 6,54 mètres de la ligne de propriété avant, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la marge avant minimale est de 7,6 mètres;
- Rendre conforme l'implantation du perron en cour avant à 5,11 mètres de la ligne de propriété avant, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la marge avant minimale est de 5,6 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 22 février 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier